

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Par arrêté n°2025-355, en date du 20 octobre 2025, le Président de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale « Ossau 2040 », arrêté par délibération du conseil communautaire le 24 juillet 2025.

Objet et durée de l'enquête

Conformément aux dispositions prévues par l'article R143-9 du Code de l'Urbanisme, cette enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses suggestions sur le projet.

Cette enquête publique se déroulera du 19 novembre 2025 à 9h00 au 19 décembre 2025 à 12h00.

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement à une échelle supra-communale et sur le long terme (environ 20 ans). C'est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification durable, destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc.

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier d'arrêt du SCoT, constitué du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprenant un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL), ainsi que des annexes, notamment le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, la justification des choix retenus et un programme d'actions. Il comprend aussi l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale (MRAE), puisque conformément à l'article L104-3 du code de l'urbanisme, le projet d'élaboration du SCoT de la Vallée d'Ossau a fait l'objet d'une saisine et d'un avis de l'autorité environnementale.

Commissaire enquêteur

Par décision N°E25000096 / 64 en date du 3 septembre 2025, le Vice-Président du Tribunal administratif de Pau a désigné M. Philippe Péronne en qualité de commissaire enquêteur et Mme Michèle Augé en qualité de suppléant.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier, en version papier et consigner ses observations sur les registres papier mis à disposition dans chaque lieu d'enquête mentionné ci-dessous, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles.

- Au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé au 1 Avenue des Pyrénées 64260 ARUDY.
- A la Maison des Services au Public, située au 7 avenue du Général de Gaulle 64440 LARUNS.

Le dossier d'enquête sera également consultable, sur format numérique, pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur un poste informatique au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé au 1 Avenue des Pyrénées 64260 ARUDY, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles.
- En numérique sur le site internet de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau : <https://cc-ossau.fr/scot/>

Suite de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public :

- Au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé au 1 Avenue des Pyrénées 64260 ARUDY.
- Sur le site internet de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau (<https://cc-ossau.fr>) pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à la communauté de communes.

Recueil des observations

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête papiers, tenus à disposition dans les lieux de consultation du dossier papier indiqués ci-contre,
- Par courrier ou remarque recueillis par le commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous,
- Par courrier postal adressé à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées 64260 ARUDY,
- Par courriel à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : contact@cc-ossau.fr

Organisation des permanences

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux indiqués, aux jours et horaires suivants :

- Le mercredi 19 novembre de 9h à 12h au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé 1 Avenue des Pyrénées 64260 ARUDY ;
- Le mercredi 10 décembre de 9h à 12h à la Maison des Services au Public, située au 7 avenue du Général de Gaulle 64440 LARUNS ;
- Le vendredi 19 décembre de 9h à 12h au siège de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau situé 1 Avenue des Pyrénées 64260 ARUDY.

Informations complémentaires :

Toute information utile relative au projet de SCoT de la Vallée d'Ossau « Ossau 2040 » peut être demandée :

- Auprès du Président de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées 64260 ARUDY,
- Par courriel : scot@cc-ossau.fr